

Objet : Extension de garantie DIVALI

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons l'enregistrement de votre radiateur sur notre site internet et nous vous en remercions.

Par conséquent, votre radiateur bénéficie d'une **extension de garantie de 1 an pièce supplémentaire** ([modalités détaillées ici](#))

Cette extension de garantie prendra effet au terme de la garantie légale de conformité due par votre vendeur.

Durant la période de 1 an d'extension de garantie, contactez notre service après-vente au 02 51 99 15 99. Après le diagnostic réalisé par nos services, nous vous enverrons la pièce nécessaire à la réparation de votre radiateur. Nos services pourront vous assister à distance pour le remplacement de la pièce.

Votre extension de garantie est subordonnée au respect des conditions d'installation et d'utilisation décrites dans la notice.

Nous vous conseillons de conserver précieusement cette attestation. En cas de nécessité, ce document devra être obligatoirement présenté à nos services après vente.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le service consommateurs Atlantic